



Ambiguïté face à un bail risque de me retrouver à la rue

Par **nelly3**, le **27/04/2008** à **14:45**

Bonjour,

Tout d'abord je voulais vous féliciter et vous remercier pour l'initiative et la participation bénévole de tant de professionnels du droit.

En effet pour nous autres pauvres incultes de ce domaine si complexe la vie souvent nous amène à ne pas faire valoir nos droits tant le sentiment d'issue fatale au combat entre le pot de fer et le pot de terre paraît inéluctable. aussi MERCI

A présent je vous expose mon souci :

Tout commence il y a de 10 ans quand j'emménage chez une amie en collocation non officielle le bail étant à son nom. quelques années plus tard elle quitte la France pour s'installer à la Réunion d'un commun accord je conserve l'appartement dans les mêmes conditions et nous partageons les frais de loyer (part que je lui verse sur son compte bancaire) en effet celle-ci conserve l'appartement afin d'avoir un pied à terre sur Paris pour ses vacances et autres déplacements en France.

Tout se déroule ainsi sans histoire durant environ 7 ans, j'ai même immatriculé ma société à cette adresse et peux bien sûr attester de mes virements réguliers ainsi que du règlement des factures d'énergie.

Il y a peu suite à un malentendu sans rapport avec l'appartement, ni l'argent, un malentendu simplement humain par personne interposée, celle-ci m'annonce dans une lettre qu'elle a décidé de rendre l'appartement sans autre explication ni date précise.

Face à ce mutisme je tente alors de prendre contact avec elle par courrier afin de comprendre le malentendu qui nous sépare et évidemment le cas échéant aborder l'organisation du préavis

et rendu des clés mon courrier restera sans réponse.

Je crois savoir qu'elle sera en juin sur la France et qu'elle envisage de rendre les clés durant son séjour.

Mon travail m'occasionne de nombreux déplacements et je crains qu'elle ne vienne en mon absence vider l'appartement ...

En a-t-elle le droit puisque je ne suis officiellement ni colocataire ni locataire..?

Que puis-je faire pour anticiper cette action et qu'elle recours aurais-je si cela se passait de la sorte.

Je désire bien quitter l'appartement mais évidemment on ne se loge pas sur Paris aussi facilement j'ai besoin d'un peu de temps. De plus j'ai versé ma part de frais jusqu'en juin.

Vous comprendrez j'en suis sûr sur l'urgence de ma requête puisque juin arrive à grand pas et que je risque de me retrouver sur le trottoir avec mes meubles .

Vous remerciant par avance d'avoir pris le temps de me lire et j'espère de me répondre au plus vite.

salutations